Aménagements au règlement sportif Jeunes

pour la saison sportive 2009 - 2010

Les aménagements réglementaires qui suivent ont pour but d'alléger la transition entre la mise en application du règlement sportif du PAJ et celui de la saison précédente. Aussi, ils se substituent à l'article du règlement sportif concerné. Ces aménagements n'ont de valeur que pour la saison en cours, ils seront ré actualisables lors des prochaines.

R.S.	page n°	Article	Aménagements réglementaires du Président de et du Directeur Technique National	la F.F.S.B.
			Pour les formules et les doubles une équipe pout être consti	ituán on CER
Annexe 1	An.1 - p 1	1 - Les licences	Pour les formules et les doubles, une équipe peut être constituée en CFB "saison 2007 - 2008".	
		2 - Les catégories	Les filles classées en catégorie "F - de 15" peuvent évoluer lors des manifestations officielles doubles "- de 15". Elles peuvent utiliser les boules réglementairement définies dans leur catégorie (Annexe1 - Art 5).	
			Les filles classées en catégorie "F - de 18" peuvent évoluer lors des manifestations officielles doubles "- de 18". Elles peuvent utiliser les boules réglementairement définies dans leur catégorie (Annexe1 - Art 5).	
	An.1 - p 20	1 - Déclaration	Le CBD peut déclarer une compétition au moins 15 jours avant la date de celle-ci, () et ce jusqu'au 15 novembre 2009. Après cette date, le délai passe à six semaines.	
Annexe 2	An. 2 - p 1	I. Généralités	Concernant les championnats de France d'épreuves collectives, le nombre licenciées de "F - 15" et "F - 18" doit être supérieur à 200, pour chaque catégorie.	
			Toute performance réalisée par les jeunes filles "F -15" et "F -18", sur le territoire français, est considérée comme réalisée dans leurs CR/CS où elles ont pris leur licence.	
		II. Conditions	Pour qu'un licencié jeune soit potentiellement qualifiable à un championnat de France, il doit avoir réalisé l'épreuve en question au moins 4 fois dans la saison sportive et dans le Comité Régional ou Sportif, où il a pris sa licence. Ces réalisations se feront obligatoirement à 4 dates différentes lors de 4 manifestations différentes.	
	An. 2 - p 2	II. Les épreuves d'oppositions	Date butoir de saisie de résultats du double :	25 mai 2010
			Date butoir de saisie de résultats du repêchage double	13 juin 2010
			Date butoir de saisie de résultats du simple :	21 juin 2010
			Date butoir de saisie de résultats du combiné :	21 juin 2010
	An. 2 - p 4	III. Les épreuves quantifiables	Le classement individuel de tir progressif est réalisé grâce à quatre meilleures performances de chaque athlète.	l'addition des
			Date butoir de saisie de résultats du tir progressif :	3 mai 2010
			Pas de repêchage tir progressif pour les "- de 18".	
			Le classement individuel de tir de précision est réalisé grâce quatre meilleures performances de chaque athlète.	à l'addition des
			Date butoir de saisie de résultats du tir de précision : Pas de repêchage tir de précision pour les "- de 18".	3 mai 2010

Le Président de la F.F.S.B.

pour La Direction Technique Nationale



Jean Claude POYOT Roger PARMENTIER

mardi 8 septembre 2009 page 1 sur 1